

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 41/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 avril 2024

Date d'affichage : 30 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre d'absents : 02

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS SOLIDARITE/CULTURE ET FINANCES

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 19H00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Dominique DOUTRELANT, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Michael FRAZAO, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELIN, Emilie MARCHAL, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Frédérique WÜRCKLER, Valérie LYON, Maxime LIEVIN, Irène DARASOUK, Vincent ZAKOSKI

Absents ayant donné pouvoir : Fabrice LABORDE pouvoir à Christine AUTENZIO, Christophe POUX à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Michael FRAZAO, Vanesse BUZONIE pouvoir à Michèle HABY, Stéphanie COTTEREAU pouvoir à Dominique DOUTRELANT, Benjamin GAILLARD pouvoir à Frédérique WÜRCKLER, Emilie HUYGHE pouvoir à Agnès VALLÉE et Tony MENDES pouvoir à Lucien GUENEZAN

Absents excusés : Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Secrétaire de séance : Dominique DOUTRELANT

En date du 27 mars 2024, madame Emilie HUYGHE a fait part à Madame AUTENZIO de sa démission de la commission solidarité/culture et monsieur Jean-Yves TUTRICE de celle des finances le 2 mai 2024. Il convient par conséquent de les remplacer au sein des commissions municipales sus mentionnées.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 96/2022 portant création des commissions municipales ;

VU la délibération n°97-2022 en date du 20 décembre 2022 désignant les membres des commissions municipales ;

CONSIDÉRANT les démissions de madame Emile HUYGHE de la commission solidarité/culture et monsieur Jean-Yves TUTRICE de la commission finances ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240515-41-2024-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

CONSIDERANT que la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

CONSIDERANT l'appel à candidature effectué auprès des élus en date du 2 mai 2024 ;

CONSIDERANT les candidatures de madame Agnès VALLÉE pour la commission solidarité/culture et celle de madame Frédérique WÜRCKLER pour la commission finances ;

CONSIDERANT la proposition de madame la Maire de désigner les candidats par le biais d'un vote à main levée ;

CONSIDERANT l'avis des membres du conseil municipal sur cette proposition ;

CONSIDERANT que les élus de la liste « Bien vivre à Crécy-la-Chapelle » ne prennent pas part au vote puisque la représentativité de leur liste demeure ;

Entendu l'exposé de madame AUTENZIO ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

VALIDE la désignation de mesdames Agnès VALLÉE et Frédérique WÜRCKLER afin de siéger au sein des commissions suivantes en remplacement de madame Emilie HUYGHE et monsieur Jean-Yves TUTRICE :

Commission solidarité/culture :

Agnès VALLÉE

Commission finances :

Frédérique WÜRCKLER

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 15 mai 2024.



Christine AUTENZIO
Maire

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240515-41-2024-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.